

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15
présents : 14
votants : 15
Pour : 15

OBJET

Frais de scolarisation

L'an deux mille vingt six le 09 mars

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 02 mars 2026

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, DESMOULINS, GALLY, JEANTEAU, PRINSAUD, MARTIN, VEYRIRAS, DUSSAC Mmes LABRUNIE, KEBAILI, LACHATRE, PUIGRENIER, PEYRELADE

M. PERRIN a donné procuration à M. MARTIN

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, précise que le coût de scolarisation qui sera demandé aux communes de résidence sera de neuf cent sept euros trente-neuf centimes (907.39 €) par élève pour l'année 2025.

La participation réclamée aux communes représentera 70% de la somme, soit six cent trente-cinq euros cent soixante-treize centimes (635.173 €).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE



En Mairie le 10 mars 2026

Le Maire,

Daniel PERROT



Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 087-218710309-20260310-FRAISSCOL-DE